



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Bureau de la Réglementation Générale et des Élections

Affaire suivie par : Valérie CAMINATI
Mel : pref-elections@sarthe.gouv.fr

Le Mans, le **27 MAI 2026**

Le Préfet de La Sarthe

Mesdames et Messieurs les maires
des communes du département
- en communication à Messieurs les Sous-Préfets
de Mamers et de La Flèche -

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire dans chaque commune, ainsi que le mode de scrutin applicable en fonction de la population de la commune.

Cet arrêté, ainsi que l'heure et le lieu de la réunion du conseil municipal que vous aurez fixée le 05 juin prochain, devront être notifiés par écrit par vos soins à chaque membre de votre conseil municipal, au plus tard le mercredi 3 juin 2026.

Je vous rappelle que **les conseils municipaux sont IMPERATIVEMENT convoqués le vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Très cordialement

Le préfet de la Sarthe,

Le Préfet de la Sarthe


Sébastien JALLET